

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Simonetta Sommaruga
Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication
3003 Berne

Envoi par courriel à :
szenariorahmen@bfe.admin.ch

Réf. : ID 22_COU_944

Lausanne, le 9 mars 2022

Réponse à la consultation fédérale - Scénario-cadre 2030/2040 pour la planification du réseau électrique

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat a examiné avec attention le scénario-cadre 2030/2040 pour la planification du réseau électrique et vous remercie de l'avoir consulté.

De manière globale, le Conseil d'Etat partage la prise de position de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) sur cet objet et les préoccupations concernant l'absence d'accord sur l'électricité avec l'UE. Bien qu'il soit souhaitable que ce point soit approfondi, il souligne qu'il s'agit d'une thématique à court terme et qu'il est en effet difficile de planifier une évolution des positions politiques sur un horizon de 10 à 20 ans.

Il convient dès lors de ne pas brider les capacités d'importation/exportation nationale. Toutefois, et bien que cette problématique ne soit pas directement liée au scénario-cadre, il semble indispensable de recommander des mesures rapides afin de limiter les flux non planifiés au niveau suisse par des moyens techniques autres que le simple *redispatching*, qui bloque et consomme certains moyens de production.

D'autre part, le scénario-cadre ne semble pas considérer le développement croissant des datacenters en Suisse, très grands consommateurs d'électricité. Dans le Canton de Vaud, des enquêtes sont en cours auprès des distributeurs d'électricité afin de connaître les demandes de raccordement qui leur ont été faites. Bien qu'il s'agisse uniquement de demandes préliminaires dont il n'est pas encore certain que toutes voient le jour, les premiers retours montrent que le canton pourrait voir émerger des datacenters pour une puissance de raccordement de 250 à 500 MW. Si cette tendance se vérifie auprès d'autres entreprises suisses, cette donnée doit être intégrée dans le scénario-cadre au vu de son impact important sur la consommation électrique et sur la charge du réseau. Le Conseil d'Etat suggère que la Confédération vérifie auprès des principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) le niveau de demande de raccordement pour des puissances supérieures à 10 MW et d'éventuellement réactualiser le scénario-cadre sur la base de ces informations. Les besoins en énergie qui découlent de la numérisation devraient être analysés et anticipés pour être intégrés dans les différentes planifications énergétiques.

Le projet en consultation indique que l'OFEN a mis à disposition un guide relatif aux méthodes de régionalisation pour soutenir les GRD. Il semble que cette publication ne soit pas encore effective. Il est dès lors nécessaire que l'OFEN publie ce document en même temps que la version finale du scénario-cadre.

Le Conseil d'Etat constate par ailleurs que ce scénario-cadre fixe les cibles à atteindre à l'horizon 2030/2040, tout en ayant en perspective l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050 (objectif zéro émission nette). Une mise en cohérence entre le scénario et l'atteinte des objectifs climatiques doit donc être effectuée, en ce sens que la part des véhicules électriques à considérer devrait être plus importante (le Gouvernement vaudois tient néanmoins à rappeler sa volonté de renforcer prioritairement le report modal vers les transports publics et les mobilités actives). A défaut, soit les objectifs climatiques ne seront pas atteints, soit il subsistera un risque de sous-dimensionnement des besoins en électricité destinés à la mobilité. Plus précisément, le Conseil d'Etat constate que le scénario-cadre ne semble pas tenir compte du chiffre de consommation électrique des Perspectives énergétiques 2050+ pour la mobilité (42 PJ, soit 12 TWh) et que les chiffres considérés soient bien inférieurs à cette projection (entre 6.8 et 8.3 TWh). Il souligne également que la projection des Perspectives 2050+ lui paraît trop faible par rapport au développement actuel de l'électromobilité. Il semble donc indispensable de reprendre en détail le volet relatif à la mobilité électrique.

Sur ce même sujet, l'annexe 10.1 au document mis en consultation indique qu'il devrait y avoir en Suisse à l'horizon 2040 entre 1.7 et 2 millions de voitures électriques et entre 0.7 et 0.8 millions de voitures hybrides rechargeables. Selon l'état actuel du parc véhicules automobiles en Suisse et selon les estimations d'évolution de ses effectifs à l'horizon 2040, il devrait donc rester à cet horizon quelque 1,5 millions de voitures thermiques. Considérant le rythme de renouvellement total du parc automobile, force est de constater que sur la base de ces hypothèses, il devrait donc subsister, au-delà des échéances considérées par ce scénario-cadre, mais à l'horizon 2050 pour lequel la neutralité carbone est fixée, une part importante de véhicules thermiques. Au demeurant, la contribution effective des véhicules hybrides rechargeables à l'atteinte des objectifs climatiques est sujette à caution.

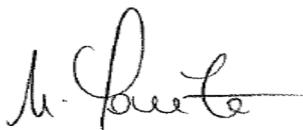
En résumé, le Conseil d'Etat estime donc indispensable de reprendre en détail le volet relatif à la mobilité électrique et de tenir compte de manière plus précise du développement actuel de la demande pour de nouveaux datacenters et centres de calcul analogues.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Aurélien Buffat